

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

Mr VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, Mr AGAH Franck, Mr MIXTE Alain, Melle SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Melle TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie, Mr LATAWIEC Michel
– **ADJOINTS.**

Mr DUVIVIER Alain, Mr BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, Mr BEUDIN Michel, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, Mme DEBUYS Isabelle, Mr SCARAMUZZINO Pierre, Mme CANIVET Isabelle, Melle DEHOVE Charlotte, Mr KACZMAREK Joseph, Mme MANTI Annie, Mr MONNIER Bruno, Mr WIBAUT Dominique, Mr FIRRERA Mariano, Mme BRAUCHLI Marie-Paule
- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 03 FEVRIER 2012



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **31**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme MIXTE Thérèse (procuration à Mme DEBUYS Isabelle)

Mr OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïkha)

Mr BOUHEZILA Halel

Mr CZAPSKI Gérard

Mme PIQUE Ludivine (procuration à Mr WIBAUT Dominique)

Mme LEFEVRE Lydie (procuration à Mr MONNIER Bruno)

Monsieur le Maire explique que malgré les périodes de vacances et d'intempéries, le planning des travaux ANRU est néanmoins maintenu et respecté, le mois de février sera riche avec entre autres événements, la démolition de l'immeuble rue d'Anjou (le building) le 28 février sous maîtrise d'ouvrage de Partenord Habitat, cette démolition s'effectuera durant les vacances scolaires de février afin d'éviter toute nuisance sonore ou problème lié à la sécurité des enfants fréquentant les écoles primaires et maternelles, situées à moins de 50 mètres, ce même mois verra l'ouverture de la nouvelle halte garderie prévue le 27 février et le déménagement de l'école maternelle afin que les enfants puissent prendre possession des locaux dès la rentrée le 12 mars prochain. Les Services Techniques sont déjà à pied d'œuvre afin que ce déménagement s'effectue rapidement et dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, l'annonce d'une suppression de classe à l'école maternelle de la Solitude est parfaitement regrettable et semble aberrante, l'Etat ayant financé un équipement scolaire dans le cadre de l'ANRU et réduisant dans le même temps les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Cette suppression de classe liée à la non prise en compte des enfants de moins de 3 ans suscite l'indignation d'autant plus que cette règle n'est pas clairement exprimée à ce jour bien que mise en pratique, il serait souhaitable que le Ministre de l'Education exprime clairement son refus de scolariser les enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles de l'arrondissement. A cette suppression de poste viennent s'ajouter 16 autres au niveau du canton, ce qui est inadmissible et fera l'objet d'une motion présentée lors de ce conseil municipal.

Pour les élèves de l'école primaire Joliot Curie la rentrée dans leur nouvelle école se fera le 07 mai, après les vacances de Pâques, quant au boulodrome il pourra être mis à disposition courant mars de même pour le centre de protection maternel et infantile.

L'ouverture de la maison de quartier est quant à elle prévue fin juin.

Aujourd'hui, dans le cadre de la visite du Secrétaire d'Etat au logement Benoist APPARU a eu lieu la signature de la convention pluriannuelle pour la mise en œuvre du Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Valenciennes Métropole. Cette procédure basée sur l'ANRU va permettre à Vieux-Condé de bénéficier de subventions pour requalifier certains îlots notamment ceux situés en entrée de Ville, rue Tabary, zones Dervaux et Le Brasseur. Comme l'ANRU, ceci est une véritable opportunité pour la Ville permettant de consolider la politique du logement, de traitement urbain et d'aménagement commercial.

Les travaux de réfection de trottoirs ont démarré, les travaux rue Carnot sont terminés et ceux rue Kléber sont en cours, le reste sera réalisé au cours des mois de février et mars.

Comme indiqué dans le Document d'Orientation Budgétaire un certain nombre d'études, de démarrages de projets, d'actions seront mises en œuvre en 2012, en ce sens, un Directeur Général des Services a été recruté afin de conforter l'équipe en place dont le travail fut exemplaire en 2011 tant en ce qui concerne les dimensions techniques, financières qu'administratives. Monsieur Maurice DISTINGUIN prendra ses fonctions le 15 février.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les 4 points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Avance sur subvention à l'Harmonie Municipale et des Mineurs de Vieux-Condé / Fresnes
- Dispositif façades
- Modification de la masse des travaux lots n°4, 5 et 6
- Motion pour la défense de l'Education Nationale

⇒ Unanimité

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 22/12/2011

⇒ Unanimité

2/ Comptabilité / Finances

2.1 Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 06 février 1992 a étendu aux communes de plus de 2 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci.

En ce sens a été remis aux membres de l'assemblée un document synthétique faisant apparaître l'évolution des grands masses budgétaires au cours des 3 dernières années tant en ce qui concerne l'évolution des bases que celle des ressources notamment des dotations d'Etat, l'évolution des dépenses dans les principaux chapitres ainsi que l'encours de la dette jusqu'en 2014. A la lecture de ce document on peut remarquer que malgré un emprunt très important en 2010 de 1 774 000 € lié à l'opération ANRU et un autre en 2011 de 385 000 € pour l'acquisition de terrains de la zone des amoureux, à ce jour l'endettement par habitant est de 684 €/hab. pour la Ville de Vieux-Condé sachant que celui des villes de la strate (10 000 à 20 000 habitants) est en moyenne de 960 €/hab. Pour mémoire, la dette de l'Etat atteint 22 000 €/hab.

De grandes incertitudes pèsent sur les finances communales, sachant que la Municipalité s'est engagée à ne pas accroître la pression fiscale au cours de la mandature 2008/2014.

La réforme de la Taxe Professionnelle a eu lieu en 2010, cette année encore le reversement par l'agglomération est maintenu mais l'incertitude demeure concernant les années à venir.

Les dotations d'Etat ne sont toujours pas connues à ce jour mais mise à part une légère augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) l'ensemble des autres dotations ont été gelées depuis 2011 ; il en sera de même en 2012 et 2013. Cependant, si on compare les dotations 2010 et 2011 dans le tableau fourni on peut remarquer qu'il y a bien dégradation et non stagnation des dotations de l'Etat, ce qui génère l'inquiétude de l'ensemble des maires de France. Les recettes diminuent donc et les coûts de fonctionnement augmentent inexorablement, le gaz, le carburant, l'électricité, la restauration etc... à terme un effet de ciseaux est donc à craindre, ce qui contraindra les villes soit à augmenter la pression fiscale ou diminuer certaines prestations vis à vis des populations soit comme le souhaite le traité de Lisbonne à externaliser vers le secteur privé différents services publics. C'est tout l'esprit de réformes mises en place depuis quelques années au grand dam des populations, eu égard au nombre croissant de familles en difficulté ; les collectivités quant à elles sont pointées du doigt et accusées de coûter trop cher, ainsi dernièrement certaines annonces ont été faites par le gouvernement requérant de réduire ainsi que l'Etat s'y engage, le nombre trop important des fonctionnaires territoriaux. Parallèlement les banques s'enrichissent, les entreprises du CAC 40 voient leurs profits considérablement augmenter. La dette publique de l'Etat est devenue un sujet récurrent de l'actualité, l'application de la règle d'or une nécessité envisageable pour l'Etat alors que l'ensemble des collectivités y sont tenues depuis des dizaines d'années. Une grande prudence ainsi qu'une vigilance accrue s'imposent aux élus quant à la gestion des fonds publics ; cependant des investissements sont nécessaires, 70% des investissements en France concernant le BTP, le bâtiment, les VRD sont réalisés par les collectivités publiques, des besoins existent, il faut que nos entreprises travaillent et il faut répondre aussi à des procédures telles que l'ANRU ou le PNRQAD. Attendre n'est pas une solution, se tourner vers l'avenir est primordial c'est pourquoi plusieurs engagements pluriannuels sont annoncés à travers le document d'orientation budgétaire, il ne s'agit pas de partir à l'aventure mais de commencer à monter des dossiers d'importance pour la Ville afin que si demain des opportunités se présentent celle-ci puissent y apporter une réponse rapide.

Gérer une collectivité aujourd'hui relève d'une véritable quadrature du cercle mais Monsieur le Maire pense pouvoir compter sur l'ensemble des services de la Ville ainsi que l'ensemble des élus pour relever les défis à venir.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN.

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN rappelle que le Débat d'Orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote mais permet d'informer les élus sur les tendances de l'évolution des dépenses et recettes de la Ville et de présenter les engagements pluriannuels, sachant que les informations transmises peuvent être réajustées au besoin.

Les recettes de fonctionnement, en application de la loi de finance 2012 les valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux, augmentent de 1,8% sachant que la Ville maintient les mêmes taux d'imposition depuis 2006 conformément aux engagements pris par la majorité. L'attribution de la compensation de la TPU par la CAVM reste identique aux années précédentes soit 2 156 958 € les recettes provenant des taxes sur l'électricité, les droits de mutation et les emplacements publicitaires augmentent légèrement, les dotations et participations seront connues courant mars en espérant qu'elles stagnent et ne continuent pas à baisser.

Les produits du service du domaine constitués par la participation des usagers aux différents services proposés par la Ville, auxquels sont inclus depuis 2010 les reversements des coûts salariaux du personnel intervenant sur l'A.C.I. et le R.A.M., connaissent une légère baisse.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la maîtrise des charges à caractère général reste un objectif important mais souvent difficile à tenir du fait de l'augmentation du coût notamment des dépenses énergétiques. La masse salariale progresse chaque année compte tenu des avancements de grade et bien que la valeur du point d'indice n'ait pas augmenté depuis juillet 2010, néanmoins cela reste le poste de dépense le plus conséquent du budget.

Au niveau des autres charges de gestion courante, les montants des participations intercommunales ne sont pas encore connus, les participations et subventions aux associations devraient rester stables, la commission des finances se réunira ce lundi afin d'étudier les demandes de subventions des associations.

Les dépenses d'investissements continuent d'augmenter notamment pour les travaux sur terrains et constructions en raison de la réalisation des 5 équipements publics dans le cadre de l'ANRU.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, principalement constituées par le FCTVA et les subventions des partenaires (Département, Région, Etat, FEDER etc...), celles liées à l'ANRU représentent pour 2011 un montant de 3 861 251 €

Au 1^{er} janvier 2011 l'encours de la dette était de 7 561 043 € contre 7 280 143 € au 1^{er} janvier 2012, soit un endettement de 684 € par habitant, bien en dessous de la moyenne nationale.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché et pour se protéger d'éventuelles augmentations des taux variables d'intérêt des emprunts de la Ville, ceux-ci pourront être renégociés à taux fixe.

Les orientations budgétaires en fonctionnement concernent d'abord l'évolution de la masse salariale établie selon la situation des agents présents au 1^{er} janvier 2012, à cela s'ajoute le recrutement d'un D.G.S. à partir du 15 février, le recrutement ponctuel de personnel d'animation et d'encadrement ; la valeur du point indiciaire reste inchangée.

Les autres orientations concernent le maintien du niveau des actions et services municipaux pour garantir la qualité du service rendu à la population, la mise en place d'actions dans le cadre de la gestion différenciée dans le cadre d'un partenariat avec la Région, la reconduction des classes de développement durable en collaboration avec l'Education Nationale, la reconduction de l'opération « un fruit pour la récré » en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de la pêche, la mise en place et le renouvellement d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la continuité des actions dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité en partenariat avec la Région, la reconduction du partenariat avec le

centre socioculturel, l'A.C.S.R.V., la C.A.F., le Département notamment sur le secteur jeunesse, la reconduction de l'Atelier Chantier d'Insertion dans le cadre de l'ANRU pour la réalisation des clôtures identitaires.

Les principales opérations d'investissements envisagées pour 2012 concernent au niveau de la construction et l'aménagement des constructions, l'acquisition de caméras, l'installation de stores à l'école maternelle du Rieu, au niveau des travaux de voirie et aménagement urbain et paysager, la réfection des voiries, la mise aux normes des voiries dans le cadre de la loi pour l'accessibilité, l'aménagement de trottoirs, au niveau de l'acquisition de matériel, l'acquisition d'ordinateurs et mobiliers pour les services, les écoles notamment halte garderie et nouvelles écoles pour le quartier de la Solitude, du matériel pour les services techniques et espaces verts, du mobilier urbain, un véhicule pour le service jeunesse et de cuves pour la récupération des eaux pluviales ; au niveau des subventions d'équipement, le ravalement des façades dans le cadre de l'OPAH RU, des cessions de terrains à l'euro symbolique pour des opérations d'aménagement ainsi que les participations financières pour les opérations d'aménagement dans le cadre de l'ANRU ; au niveau des acquisitions immobilières, les terrains SSM et zone des amoureux.

Les engagements pluriannuels au niveau du projet ANRU seront terminés pour le premier semestre 2012 concernant les travaux des 5 équipements et se poursuivront pour les espaces publics nord et sud au cours du 2^{ème} semestre 2012.

Les engagements quant au PNRQAD seront poursuivis, la convention entre les différents partenaires est en cours de signature.

Dans le cadre de l'étude FDAN, certains lieux ont été identifiés pour participer à l'amélioration du cadre de vie ; il est nécessaire aujourd'hui de lancer des études pour amorcer le démarrage du projet avec une programmation sur plusieurs années. 2 programmes sont envisagés en 2012/2014, l'extension du parking Place du 8 mai et la réfection de la Place de la République.

En ce qui concerne la mission Basin Minier, les études relatives à la requalification durable de la cité Taffin se terminent, d'autres études relatives à l'aménagement de la voirie sont à prévoir.

Au niveau des constructions et aménagements, l'autorisation de programme votée en 2011 concernant les sanitaires de l'école Caby doit se terminer en 2012, l'étude et les travaux d'extension de la Mairie sont envisagés pour 2012 /2014, les travaux de construction de la médiathèque intercommunale doivent démarrer en 2012, les travaux étant prévus sur 18 mois. Monsieur Mariano FIRRERA craint que la taxe additionnelle sur les mutations diminue dans le futur, l'immobilier étant en crise depuis 2008, le nombre des ventes allant décroissant les revenus de la taxe additionnelle suivront forcément, il serait bienvenu d'en tenir compte pour l'année 2013. Lors de l'avant dernier conseil municipal, Monsieur FIRRERA avait abordé la question de la Place du 8 mai, Monsieur le Maire avait répondu qu'aucun changement n'était à prévoir, aujourd'hui le D.O.B. prévoit la réalisation de travaux, de quel type de travaux s'agit-il ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de travaux relatifs à une étude FDAN financée intégralement par le Conseil Général, cette étude est menée sur les entrées de Ville et sur certains territoires se situant à proximité du Conseil Général, le collège en l'occurrence et sur les places centrales, cœur de ville et abords immédiats. Des principes d'aménagement ont été dégagés de cette étude avec des orientations, cet aspect a d'ailleurs été abordé dans le cadre du PLU, l'étude FDAN terminée, il s'agit maintenant de solliciter les subventions du Département ; l'étude en question est relative à l'aménagement du parking place du 8 mai, très utilisé, par l'école de musique, le dojo etc, il s'agit de mieux le structurer et le rendre attractif et paysager. L'acquisition des terrains situés derrière la propriété Décrouez ne semble pas intéressante.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle que lorsqu'une manifestation du dojo et une réception relative au concours des Villes et villages fleuris s'étaient déroulées au même moment il avait

évoqué l'étroitesse du parking, 2 mois plus tard il se réjouit que des changements interviennent en ce sens.

Monsieur le Maire précise que ce fait n'est pas lié à cette concordance d'événements, il s'agissait d'une manifestation exceptionnelle, le parking du collège ayant été ouvert à cette occasion, il se peut qu'à certains moments des situations difficilement gérables en matière de stationnement puissent advenir que la réfection et l'agrandissement du parking ne sauraient pallier. Il s'agit aussi de faire en sorte que des bus ne puissent plus stationner à cet endroit et que l'on s'oriente vers des quais à proximité directe du collège de manière à améliorer la sécurité.

Monsieur Franck AGAH souhaite intervenir au nom du groupe communiste et républicain par rapport à la présentation du D.O.B. et dire que malgré la rigueur que nous impose l'Etat sur les budgets communaux, la Ville continue quand même à accompagner la population Vieux-Condéenne, sans accroître la pression fiscale comme il l'a été décidé en 2008 par la majorité en place. Il se félicite de l'arrivée d'un D.G.S. qui permettra de franchir un nouveau palier dans la conquête des moyens financiers à destination de la population Vieux-Condéenne.

2.2 Avance sur subvention – Association Club Cycliste Vieux-Condéen

Monsieur Mariano FIRRERA s'étonne qu'une subvention soit allouée avant la réunion de la commission des finances.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une avance sur subvention, le montant définitif de la subvention 2012 sera déterminé lors d'une prochaine commission des finances.

Monsieur Bruno MONNIER rappelle que la subvention allouée au Club Cycliste Vieux-Condéen est de 10 000 €

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN précise que la commission des finances se réunira ce lundi afin de discuter des subventions aux associations.

⇒ Unanimité

2.3 Cotisations Municipales 2012

Monsieur Bruno MONNIER demande le coût global de ces adhésions.

Monsieur le Maire lui répond que le coût global se chiffre à 13 700 € et lui propose de se rapprocher du service Finances pour en obtenir le détail. Des modifications pourront éventuellement intervenir, certaines cotisations étant fixées selon le nombre d'habitants, lequel évolue d'une année sur l'autre.

⇒ Unanimité

2.4 Subvention classe transplantée – L.P.H. Léonard de Vinci / Trith-Saint-Léger

Monsieur Alain MIXTE explique que deux élèves de Vieux-Condé fréquentent le lycée professionnel de Trith-Saint-Léger et participent à un voyage en Alsace du 24 au 30 mars pour un coût de 382 €, il est proposé comme de coutume pour ce type de séjour, que la Ville verse une participation d'un montant de 45 €

Monsieur Mariano FIRRERA s'interroge sur le montant des différentes participations allouées lors de ces séjours.

Monsieur Alain MIXTE lui répond que la participation est fonction de la durée du séjour, 15 € pour une journée, 30 € pour 3 jours et 45 € pour 5 jours.

⇒ Unanimité

2.5 Formation Achatpublic.com

Monsieur le Maire rappelle que le travail via dématérialisation se développe notamment au niveau des marchés publics, il est donc nécessaire de former les agents à ces nouvelles méthodes de travail et à l'utilisation du logiciel adéquat.

Monsieur Bruno MONNIER demande combien de personnes vont bénéficier de cette formation.

Monsieur le Maire lui répond que 4 personnes sont concernées.

⇒ Unanimité

2.6 Contrat de maintenance FICHORGA

⇒ Unanimité

2.7 Avenant sur les 5 équipements (réception partielle)

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a lancé un appel à candidature commun pour l'ensemble des 5 équipements qui permettait d'être plus efficace et de globaliser l'ensemble des travaux, une consultation a donc été lancée concernant plusieurs lots, or, le marché conclu prévoyait une réception commune pour les 5 équipements, cependant les travaux n'ont pas évolué de la même manière sur les 5 chantiers, la halte garderie, l'école maternelle et le boulodrome devant être réceptionnés dans les jours qui viennent, il convient de modifier le marché de manière à accepter une réception partielle des équipements au fur et à mesure de leur achèvement.

Monsieur Mariano FIRRERA s'interroge quant au fait que le Maire doive donner son aval à la réception de travaux, des architectes et des personnes payées par des groupes indépendants sont compétents dans le domaine, il serait judicieux que le Maire réceptionne ces travaux une fois l'aval des ces experts reçu.

Monsieur le Maire lui répond que cet état de fait est évident mais que sa mise en oeuvre requiert l'avis du Conseil Municipal tel que sollicité aujourd'hui.

⇒ Unanimité

2.8 Modification du contrat avec la Caisse d'épargne – Paiement en ligne Carte Simpli'Cité

Monsieur le Maire rappelle que cette carte est dorénavant en activité au niveau de la restauration scolaire et de l'A.L.S.H., les services en ont aujourd'hui la parfaite maîtrise, il s'agit d'aller un peu plus loin et permettre aux familles de payer directement en ligne.

⇒ Unanimité

2.9 Action Fonds de Participation des Habitants

Monsieur Franck AGAH rappelle que le FPH est un dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale auquel la Ville de Vieux-Condé abonde à hauteur de 3 300 €, l'association E.J.L. est porteuse de ce dispositif qui permet d'accompagner de petites actions ou des microprojets mis en place par des groupes d'habitants ou des associations. 70% du financement provient de la Région et 30% de la Ville.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif existe depuis 1988.

Monsieur Mariano FIRRERA souhaite savoir si cette somme est une subvention supplémentaire à l'association E.J.L..

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne s'agit pas d'une subvention.

Monsieur Franck AGAH explique que le F.P.H. est un dispositif qui fonctionne à la manière des fiche C.U.C.S., le dispositif de la Région requiert qu'une association le porte, E.J.L. en l'occurrence pour la Ville de Vieux-Condé.

Monsieur Alain MIXTE précise que la gestion du F.P.H. est effectuée par un comité de gestion qui étudie les dossiers et alloue les sommes aux demandeurs.

Monsieur Mariano FIRRERA demande si cette action ne peut pas être partagée entre les différentes associations communales.

Monsieur le Maire lui répond que l'association E.J.L. est une association support, qui reçoit les subventions de la Ville pour 30% et de la Région 70% dans le cadre du F.P.H., cette association pilote recueille les ressources perçues dans le cadre du F.P.H. lesquels ont pour objet de financer des projets émanant des habitants ou des associations locales, projets étudiés par un comité de gestion vérifiant leur validité.

Monsieur Mariano FIRRERA demande si toutes les associations Vieux-Condéennes peuvent demander une aide à E.J.L. pour une action ponctuelle.

Monsieur Franck AGAH lui répond que c'est effectivement le cas, un groupe d'habitants ou une association peut solliciter une participation au titre du F.P.H. dans le cadre d'un projet pour partie autofinancé. Ce dispositif existe depuis 1991 à Vieux-Condé, la Ville a largement communiqué sur le sujet depuis, notamment par le biais des bulletins municipaux ou de tracts distribués aux associations.

Monsieur Mariano FIRRERA estimait nécessaire de préciser que cette somme de 3 000 € n'était pas attribuée particulièrement à E.J.L., il s'agissait simplement de rappeler cet état de fait aux membres de l'assemblée.

Monsieur Alain MIXTE rappelle que le dojo club a déjà fait des demandes F.P.H. ne serait-ce que pour l'organisation des championnats de France de judo par exemple.

Madame Valérie TRELCHAT-CHOUAN précise que des réunions d'information se sont déroulées à destination des associations au cours desquelles le dispositif F.P.H. a été rappelé.

Monsieur Alain MIXTE explique que certaines demandes ont été retoquées par exemple pour l'achat de maillots car il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement.

Monsieur Bruno MONNIER a eu connaissance d'un document de 4 pages lequel est très clair et détaillé sur les types de projets soutenus et la manière de présenter ces derniers. Ce document lui a été transmis via internet sur simple demande.

⇒ Unanimité

2.10 Ouverture de crédits

Monsieur le Maire détaille les lignes d'ouverture de crédits d'investissement proposées à la délibération de l'assemblée, il s'agit de ne pas attendre le vote du B.P. en mars afin d'être opérationnel dès aujourd'hui ; cela concerne du matériel pour les services techniques, cimetière et jeunesse, le défibrillateur pour la salle Germinal, du mobilier pour les écoles et ordinateur ainsi que des travaux de voirie. Ces lignes seront bien évidemment inscrites au B.P. 2012.

⇒ Unanimité

3/ S.T. / Urbanisme

3.1 Contrat de maintenance sécurité incendie de l'école Marcel Caby – VINCI Facilities

⇒ Unanimité

3.2 Contrat de maintenance incendie de l'EBV - CHUBB

Monsieur Mariano FIRRERA s'interroge quant au choix de différents prestataires, ne vaudrait-il pas mieux en effet conclure un marché global plus économique ?

Monsieur le Maire lui répond que le « mieux disant » est toujours choisi en l'occurrence.

⇒ Unanimité

3.3 Contrat de maintenance des portes automatiques – RECORD SAS

Monsieur Mariano FIRRERA demande s'il s'agit simplement de visites de contrôle ou si celles-ci incluent la réparation.

Monsieur le Maire lui répond que ce type de contrat de maintenance inclut généralement les visites et les éventuelles réparations à effectuer.

⇒ Unanimité

3.4 Contrat de fourniture d'énergie électrique : écoles primaire et maternelle Solitude – Maison de quartier

Monsieur le Maire précise pour information, que lorsque jadis la Ville réalisait une extension ou créait un nouvel équipement, E.D.F. amenait l'électricité, s'agissant d'un service public, dorénavant les frais relatifs à l'extension d'un bâtiment ou encore d'une entreprise telle que LIDL, sont à la charge de la Ville, il en va de même pour le gaz et le téléphone. Les poteaux E.D.F. supports des lignes électriques sont aussi désormais propriétés de la Ville et donc sous sa responsabilité, de même pour les poteaux France Telecom.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle que la P.V.R. est prise en charge par la Ville selon le souhait du Conseil Municipal, concernant les poteaux, le fait de taxer les canalisations et autres sur le territoire de la Ville a engendré une réponse claire.

Monsieur le Maire précise que le S.I.D.E.G.A.V. perçoit cette taxe pas la Ville.

⇒ Unanimité

3.5 Branchement en eau des 5 équipements publics

Monsieur le Maire précise que ces équipements seront équipés d'un système de télé-relève permettant de visualiser en direct la consommation d'eau des bâtiments ; à terme tous les bâtiments communaux seront équipés de ce système.

Monsieur Alain MIXTE profite de ce vote pour faire part de son indignation quant à ce qui s'est passé sur le site cette semaine, l'école et la halte garderie n'ayant pu être approvisionnées en eau durant plusieurs jours ; en outre une entreprise de nettoyage présente ce matin n'a pu effectuer son travail faute d'eau. Ce manque de réactivité et cette désinvolture sont indignes.

Monsieur le Maire explique qu'un courrier sera envoyé en ce sens à l'entreprise incriminée.

Monsieur Alain DUVIVIER précise que l'installation des systèmes de télé-relève sur les bâtiments publics, permettront de contrôler les consommations d'eau mais aussi de prévenir d'éventuelles fuites et minimiser les dépenses en conséquence.

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources Humaines

4.1 Recrutement d'animateurs saisonniers pour l'ALSH de février

Monsieur Alain MIXTE explique qu'il s'agit de recruter 3 animateurs afin de compléter l'équipe permanente d'animation durant les vacances de février.

⇒ Unanimité

4.2 Formation Musique Assistée par Ordinateur

Madame Corinne SOLINI rappelle qu'une personne de l'école de musique a souhaité suivre cette formation, le C.M.A. n'étant plus en mesure de la proposer, un autre organisme, l'entreprise Tempo Click Services, a été sollicitée pour la prendre en charge, ce pour un coût de 900 €

⇒ Unanimité

4.3 Formation soudure des agents en A.C.I.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a mis en place dans le cadre de l'ANRU un Atelier Chantier Insertion pour la réalisation de clôture identitaire, en ce sens elle s'est engagée à assurer un accompagnement professionnel incluant la formation des agents. 2 agents ont été recrutés fin 2011 et rentrent dans le cadre d'une formation licence MAG 135 et 2 autres agents souhaitent une licence TIG 141 carbone inox.

Monsieur Mariano FIRRERA estime que la Ville n'a pas pour vocation à fournir des formations, cela relève de l'Education Nationale, cependant il apportera son soutien à cette proposition par ce qu'on ne peut pas laisser ces jeunes sans formation, il est toutefois regrettable que l'Education Nationale n'accomplisse pas la tâche formatrice qui lui incombe.

Monsieur le Maire lui répond que la Ville cotise au C.N.F.P.T. organisme de formation de la fonction publique territoriale qui ne met pas en œuvre certaines formations réclamées par les agents, il est donc nécessaire de faire appel à d'autres structures, c'est le cas de ces deux formations très spécialisées.

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN précise que l'A.C.I. ne concerne pas uniquement de jeunes gens mais également des personnes plus âgées qui pour des raisons diverses se retrouvent en situation difficile vis-à-vis de l'emploi et qui parfois souhaitent changer d'orientation professionnelle, cela peut nécessiter une formation spécifique pas forcément prise en charge par l'Education Nationale, c'est le cas des formations faisant l'objet de cette délibération. Pour information, si ces salariés en A.C.I. sont bénéficiaires du R.S.A. des subventions sont possibles au niveau du Conseil Général.

Monsieur Mariano FIRRERA ne souhaite laisser personne sur le côté et si la formation dispensée peut permettre de recouvrer un emploi par la suite, nul ne saurait s'y opposer, toutefois des solutions existent tel que le Contrat de Transition Professionnelle qui permet à des personnes de suivre des formations afin de réorienter leur vie professionnelle, il est simplement regrettable que la Ville soit en charge de ces formations alors que des possibilités existent par ailleurs ; cependant, si aucune autre solution n'est envisageable alors il est normal que la Ville apporte son soutien financier à des projets de réorientation professionnelle à destination des jeunes et des moins jeunes.

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN précise que le C.T.P. n'existe plus sur le Valenciennois, dorénavant remplacé par le C.S.P. Contrat de Sécurisation Professionnelle, à destination des licenciés économiques, ce qui n'est pas le cas des membres de l'A.C.I. concernés par ladite formation. Toutes les possibilités de formation ont été envisagées mais aucune ne convenait d'où la nécessaire prise en charge par la Ville, d'autant qu'il s'agit d'une obligation dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'insertion.

Monsieur le Maire souligne que les services de la D.I.R.E.C.C.T.E. ont visité l'A.C.I. et ont noté le caractère exemplaire de ce dernier.

Monsieur Alain MIXTE précise que les lycées professionnels ne sont pas toujours adaptés à certaines formations, le gouvernement a la volonté de travailler sur l'apprentissage mais c'est une œuvre de longue haleine, les mentalités devront évoluer chez les patrons et les jeunes, pour l'instant l'apprentissage se fait souvent par l'échec scolaire alors qu'il s'agit d'un formidable moyen de formation.

⇒ Unanimité

4.4 Formation « apprendre à travailler ensemble en se respectant mutuellement »

Monsieur Mariano FIRRERA demande si cet agent ne peut pas bénéficier du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) et si le coût de cette formation ne peut pas être prise en charge par les organismes auxquels la commune cotise.

Monsieur le Maire lui répond que le service des Ressources Humaines vérifie si chaque demande de formation ne peut pas d'abord trouver réponse auprès du C.N.F.P.T. ou toute autre structure de formation financée par la Ville. Ainsi que l'a expliqué précédemment Madame TRELAT-CHOUAN si la Ville est en mesure d'économiser 10 € elle fera son possible pour réaliser cette économie. Toutefois, la politique de la Ville est d'accompagner les agents dans leur évolution et donc leur souhait de formation, tout en veillant à ce que ces formations soient adaptées aux employés, enrichissantes pour eux et les moins coûteuses pour la Ville. Enfin, Madame DORGE Directrice des Ressources Humaines évalue le bien fondé des demandes de formation préalablement à leur présentation devant le Conseil.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle qu'il est patron de plusieurs entreprises, chaque employé lui ayant demandé une formation l'a obtenu sans que cela ne lui coûte un centime, l'entreprise cotisant au D.I.F..

Madame Valérie TRELAT-CHOUAN précise que le dispositif du D.I.F. ne s'applique pas au secteur public.

Monsieur Bruno MONNIER demande où se déroulera ce séminaire.

Monsieur le maire lui répond que celui-ci se déroulera à Valenciennes et rappelle que les élus ont eux aussi droit à des formations.

⇒ Unanimité

4.5 Création d'un Contrat Unique d'Insertion – C.A.E. Passerelle

Monsieur le Maire précise que ce dispositif « passerelle » s'adresse aux jeunes et sera mis en œuvre de manière pilote et expérimentale pour une personne début 2012.

⇒ Unanimité

4.6 Convention de mise à disposition d'un agent (A.C.I. ferronnerie)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'action d'insertion tel que l'A.C.I., il y a lieu qu'un suivi social des participants soit réalisé, le C.C.A.S. dispose d'agents susceptibles d'assurer ce suivi, cela nécessite la signature d'une convention entre la Ville et le C.C.A.S..

⇒ Unanimité

4.7 Convention mission d'inspection conseil en matière d'hygiène et sécurité au travail – C.D.G. 59

⇒ Unanimité

4.8 Transformation de poste dans la filière culturelle

⇒ Unanimité

5/ Education Jeunesse

5.1 Convention de partenariat pour l'obtention du BSR – Ville / Collège / Auto école

Monsieur Michel LATAWIEC rappelle que le conseil municipal s'était engagé avant la dissolution de l'A.P.V.C. à poursuivre les actions de formation liées à la prévention routière et le droit pénal dans les écoles de Vieux-Condé. A ce titre une convention tripartite a été réalisée entre la Mairie de Vieux-Condé, le collège Jena Jaurès et l'auto école CARON de Saint-Amand-les-Eaux. Cette convention de partenariat consiste à la mise en place d'une formation fournie par l'auto-école à destination de 12 élèves de 3^{ème} méritants et sanctionnée par l'obtention du Brevet de Sécurité Routière dans le cadre d'une action intitulée « Adopter une attitude responsable sur la route ». Le coût de cette action s'élève à 2 400 €

Monsieur Mariano FIRRERA se félicite de la poursuite des actions de prévention routière dans les écoles communales mais s'interroge quant au caractère « méritant » des 12 élèves concernés.

Monsieur Michel LATAWIEC lui répond que ce choix incombe au collège.

⇒ Unanimité

5.2 Tarifs du Service Education Jeunesse du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Monsieur Alain MIXTE précise que les tarifs ont été très légèrement modifiés.

⇒ Unanimité

5.3 Stage d'approfondissement B.A.F.A.

Monsieur Alain MIXTE rappelle que la Ville organisait les 2 stages nécessaires à l'obtention du B.A.F.A., base et approfondissement, le stage de base continuera à se dérouler sur le territoire communal mais la municipalité a souhaité que l'approfondissement se déroule à l'extérieur afin « d'aérer » un peu les participants et que ces derniers développent un peu plus d'autonomie.

⇒ Unanimité

5.4 Convention de service pour l'accès au site d'échange de documents Ville / C.A.F.

⇒ Unanimité

5.5 Action un fruit pour la récré (extension aux 5 écoles)

Monsieur Alain MIXTE explique que 2 actions concernant la consommation de fruits étaient mises en œuvre par la Ville, financées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les écoles maternelles et conjointement par la Ville et le Ministère de l'agriculture pour les écoles primaires. La C.P.A.M. a mis un terme à cette action et afin de permettre à cette action de perdurer malgré tout il s'agissait d'étendre le dispositif soutenu par le ministère de l'agriculture aux écoles maternelles. Cela occasionnera un léger surcoût pour la Ville.

Monsieur le Maire précise que la Ville entre dans le dispositif « Vivons en Forme » (ViF) afin de lutter contre l'obésité.

⇒ Unanimité

5.6 Atelier artistique dans le cadre de la manifestation Mine d'arts en sentier – école Caby
Monsieur Alain MIXTE précise que l'Education Nationale avec Monsieur MEUROT Inspecteur d'Académie a souhaité s'inscrire dans cette action en continuant le travail effectué pour le développement durable au cours des dernières années. Des artistes accompagneront les enfants durant l'année avec pour objectif la réalisation d'un projet artistique relatif au développement durable. En l'occurrence il s'agit d'un artiste plasticien et pour le point suivant d'un vidéaste-photographe professionnel.

⇒ Unanimité

5.7 Réalisation d'une vidéo – école Caby

⇒ Unanimité

Monsieur Mariano FIRRERA se souvient avoir été pion il y a quelques années, à l'époque sont arrivés les adjoints d'enseignements et ces derniers ont peu à peu remplacé les surveillants, postes tenus par des étudiants n'ayant pas les moyens de financer leurs études, aujourd'hui les pions n'existent plus, dans le même sens, faire appel à un artiste plasticien mènera tôt ou tard à la disparition des professeurs d'arts plastiques.

Monsieur le Maire lui répond que cette action se déroule dans le cadre des écoles primaires où ne sont pas représentés les professeurs d'arts plastiques, pour mémoire la Ville est en charge des bâtiments scolaires mais pas du professorat. En ce qui concerne les enseignements spécialisés en école primaire ou maternelle et relatifs à l'expression artistique, théâtrale ou musicale, ils ont toujours été pris en charge par les villes, car n'entrant pas dans les parcours pédagogique de l'Education Nationale. Il s'agit d'un plus apporté par la Ville.

Monsieur Alain MIXTE rappelle que les professeurs des écoles élémentaires ne sont pas toujours compétents dans certains domaines, tels que le sport, la musique et le théâtre ; des intervenants peuvent être amenés à compléter leur pédagogie mais ils restent maîtres de leur classe. Il s'agit d'actions ponctuelles liées au thème du développement durable, si la Ville n'avait pas la volonté de réaliser ce type d'action, ces intervenants n'auraient pas lieu d'être.

Pour mémoire, le dispositif des emplois jeunes avait permis la présence dans les collèges et lycées de nombreux étudiants, il y a peu un intervenant spécialisé en informatique était présent dans les écoles Vieux-Condéennes, les maîtres étaient très heureux de pouvoir partager leur classe avec ce dernier, cette année le gouvernement a supprimé ces postes et les maîtres se retrouvent de nouveau seuls avec leur 25 élèves ce qui n'est pas toujours évident notamment lorsqu'il s'agit d'apprendre le fonctionnement d'un ordinateur. Concernant les pions, il est regrettable que le nombre de surveillants ait été réduit drastiquement au sein des collèges, mais cela relève d'une volonté politique, moins de professeurs, moins de surveillants, moins d'assistantes sociales, l'encadrement des élèves est forcément moins efficace.

Monsieur Bruno MONNIER rappelle que 2 photographes-vidéastes professionnels résident à Vieux-Condé, ces derniers ont-ils été contactés pour cette action ?

Monsieur Alain MIXTE répond que le choix a été fait par l'Education Nationale via son propre réseau de relations ; par ailleurs, il n'est pas certain que ces excellents techniciens soient de bons pédagogues.

Monsieur Franck AGAH rappelle que le photographe en question a travaillé sur le quartier de la Solitude avec l'école Joliot Curie pour la réalisation d'un film et possède donc une certaine expérience en la matière.

Madame Josette NAUMANN précise qu'à l'époque où les enfants partaient en classe de neige, les services d'un des photographes de la Ville avaient été sollicités, celui-ci avait estimé que le côté pédagogique représentait une difficulté trop lourde à gérer.

6/ Fêtes et Cérémonies

6.1 Sonorisation des vœux du Maire – Convention Ville / Le Boulon

⇒ Unanimité

6.2 Triptyque des Monts & châteaux 2012

Monsieur le Maire rappelle que la Ville accueillera le championnat de France le 21 juin pour la sélection de l'équipe nationale, la mission bassin minier a demandé l'autorisation d'organiser la course des terrils Nord-Pas-de-Calais de V.T.T. sur le terril de l'Avaleresse auquel s'ajoutera le grand prix cycliste de la Ville « Pierre Lemoine » et donc une arrivée d'étape du triptyque des Monts et Châteaux le 31 mars. Une année de cyclisme pour Vieux-Condé donc.

Madame Thérèse TROTIN précise qu'il s'agit de la 17^{ème} édition du triptyque des Monts et Châteaux, course sur route transfrontalière par étape inscrite au calendrier international, 22 équipes, 160 coureurs y participent durant 4 étapes sur 3 jours de course ; l'arrivée d'étape concernant Vieux-Condé se déroulera le samedi 31 mars vers 17h35. Les différents acteurs ont été contactés, services de la Ville, service de secours, police, la ville de Condé sur Escaut, un gros travail de communication sera effectué afin d'avertir la population du tracé du circuit et des horaires de la course.

Monsieur le Maire estime qu'il s'agit d'un nouveau pas franchi dans les relations de la Ville avec ses partenaires Belges, cela pourra éventuellement permettre de nouveaux partenariats dans les années à venir.

Monsieur Mariano FIRRERA se félicite que cette arrivée se déroule un samedi et pas un jour de semaine incommodant les usagers Vieux-Condéens, les associations locales ont-elles été contactées afin de prévenir un chevauchement de manifestations ? Il conviendrait aussi de voir s'il est possible d'inscrire au budget cette subvention devenue récurrente.

Monsieur le Maire précise que les modalités de subvention ne fonctionnent de la même manière en France et en Belgique, le Conseil Général par exemple ne peut pas subventionner une association Belge.

Madame Thérèse TROTIN répond que le service Fêtes & Cérémonies contacté a précisé qu'aucune manifestation d'importance n'avait lieu ce jour là. Les commerçants ont été informés de la tenue d'une réunion et conviés à cette dernière.

Monsieur Mariano FIRRERA demande si les retombées pour les commerçants seront au rendez-vous, notamment pour la frieterie et les cafés et commerces de la Place.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est rare de voir les cafés fermés lors de ce type de manifestations.

Monsieur Bruno MONNIER estime que l'arrivée devant le site AGRATI est préférable pour les commerçants de la Place, celle-ci étant généralement occupée par une tente-buvette fonctionnant au détriment des commerces locaux.

Monsieur le Maire lui répond que cette zone de distribution de boisson est une zone V.I.P. où les boissons sont offertes et uniquement sur invitation.

Madame Josette NAUMANN précise que les industriels forains contactés quant à leur éventuelle présence durant cette course ont répondu qu'ils seraient présents du 15 au 26 mars pour la ducasse de printemps.

⇒ Unanimité

6.3 Règlement salle Germinal

Madame Thérèse TROTIN invite les membres de l'assemblée à se saisir du document transmis ce jour et précise les points modifiés dudit règlement relatifs au vivre-ensemble, au respect des règles de vie en collectivité et des locaux. Ce règlement a été présenté aux membres de la commission des sports.

⇒ Unanimité

6.4 Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle – fête de nuit 2012

Madame Josette NAUMANN présente le choix de la commission des fêtes concernant la fête de nuit 2012, le spectacle retenu est « la tournée en Nord » présentant divers artistes pour la somme de 17 934 € T.T.C.. La commission a souhaité ajouter sa touche personnelle en démarchant auprès de Monsieur Jeff Kino lequel prendra en charge la première partie du spectacle, ce qui fera l'objet d'une prochaine délibération du conseil.

⇒ Unanimité

7/ Secrétariat Général

7.1 Convention de mise à disposition d'un agent du C.D.G. 59 pour mission d'archivage

Monsieur le Maire précise que la mission d'archivage est maintenant terminée, il convient désormais de tenir à jour ces archives par le biais d'une convention de mise à disposition d'un agent pour une durée de 3 ans et pour un coût global de 7 200€T.T.C..

Monsieur Mariano FIRRERA demande si ce coût est global pour les trois années de durée du contrat.

Monsieur le Maire invite Madame DENIS a apporté les précisions nécessaires à Monsieur FIRRERA lors d'un prochain conseil municipal.

⇒ Majorité

7.2 Modification de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. – Délégations au Maire

⇒ Unanimité

8/ Points supplémentaires

8.1 Avance sur subvention à l'Harmonie Municipale et des Mineurs de Vieux-Condé / Fresnes

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une avance d'un montant de 4 000 €

⇒ Unanimité

8.2 Dispositif façades

Monsieur le Maire précise que le dispositif « façade » dans le cadre de l'OPAH RU et du P.N.R.Q.A.D., met en œuvre différents acteurs, tels que la Ville et Valenciennes Métropole, son objet est la rénovation des façades, l'attribution de subvention pour la rénovation de ces façades, peut concerner des propriétaires privés, des H.L.M. ou des communes lorsque celles-ci se substituent aux propriétaires dans le cadre d'arrêtés de ravalement ou de péril, ceci dans un périmètre prioritaire défini. La proposition qui est faite à l'assemblée est de définir un seul porteur de l'action, en l'occurrence Valenciennes Métropole afin de faciliter la mise en œuvre de ce dispositif.

⇒ Unanimité

8.3 Modification de la masse des travaux lots n°4, 5 et 6

Monsieur le Maire explique que des modifications sont nécessaires au niveau du lot 4 électricité, 5 plomberie et 6 VRD de l'ANRU, afin d'équilibrer les coûts majorés et minorés par rapport au montant initial global du marché.

⇒ Unanimité

8.4 Motion pour la défense de l'Education Nationale

Monsieur le Maire explique que cette motion revient sur la fermeture d'une classe de l'école maternelle de la Solitude Ermitage, ce non-sens aberrant qui fait que d'une part l'Etat finance un bien public et d'autre part le prive de moyens, ce dans le même temps, situation qui met en exergue le manque total de transversalité au niveau des différents services de l'Etat. A cette fermeture s'ajoutent 5 autres suppressions de classes maternelles et primaires dans le canton notamment à Escautpont et Fresnes, ainsi que 12 suppressions de postes de professeur au niveau du lycée de Condé. Les parents d'élèves organisent demain une manifestation à la Solitude Ermitage afin d'exprimer leur opposition à cette nouvelle fermeture de classe, les membres du conseil sont invités à apporter leur soutien à cette juste cause.

⇒ Unanimité

9/ Divers

Madame Thérèse TROTIN précise que les clubs cyclistes Vieux-Condéens ont été conviés à la réunion de préparation du triptyque des Monts et Châteaux.

Monsieur Bruno MONNIER revient sur le problème de poubelles rue Bénézech, pourquoi ne pas demander au service de ramassage de passer de l'autre côté, le long des garages.

Monsieur le Maire lui répond que l'accès au niveau des garages est difficile voire impossible, ces derniers ne pouvant ni faire demi-tour, ni rentrer en marche arrière.

Monsieur Bruno MONNIER a constaté que la totalité des lauriers avait été coupée au niveau du stade, est-ce pour une raison de sécurité ou étaient-ils malades, ou s'agissait-il simplement de changer la clôture qui paraissait pourtant en bon état.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a une volonté d'ouvrir le stade, de ne plus avoir cette barrière visuelle des lauriers, de la végétation sera certainement replantée ultérieurement, la clôture nécessite par ailleurs d'être réparée à divers endroits. Le réaménagement de la place du 08 mai ainsi que de l'axe collège-Ville est en cours de réflexion, il semble judicieux qu'une certaine cohésion émerge au niveau des différents aménagements, notamment les clôtures.

Monsieur Bruno MONNIER précise que la circulation au niveau du collège est particulièrement pénible et dangereuse le matin.

Monsieur Alain MIXTE demande ce qu'il en est de l'actualité du tracé du TRAM.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne dispose pas d'informations récentes à ce sujet mais cela ne saurait tarder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.